

Communauté  
de Communes

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DU HAUT LIMOUSIN EN MARCHÉ**

SÉANCE DU 7 AVRIL 2025

2025\_040

**VENTE DU SIÈGE DE LA CCHLEM**  
\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace du Rocher à Magnac-Laval (87190), sous la présidence de Monsieur PERRIN, Président.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 25 mars 2025.

| Nombre de conseillers      |           | AUBRUN Lynda, BACHELLERIE Pierre, BAMBAGINI Martine, BARRET-BONNIN Marie-Catherine, BERGER Odile, BOULLE Jean-Claude, BOUX Michel, BRÉGEAUD Laurent, COINDEAU Yvette, COMBECAU Pascal, DAMAR Vincent, DAVID Daniel, DELPEUCH Dominique, DESBORDES Marie-Hélène, DRIEUX Sophie, DUFOURD Jacques, ESCLAMADON Jean-Marie, FILLOUX Virginie, FIOUX Alain, GAINAND Jean-Pierre, GORIN Claudine, GUIBERT Philippe, GUILLON Jean-Claude, IMBERT Ginette, JACQUIER Christian, JOUANNY Alain, LACHAISE Joël, LAVERGNE Michel, LAVERGNE Viviane, MAITRE Daniel, MARCOUX-LESTIEUX Patricia, MARTIN Bernard, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, NAVARRE Michel, NIVARD Fabrice, NOUGIER Serge, OVAN Nicolas, PEYRONNET Claude, ROUET Jean-Louis, ROUMILHAC Pierre, PAILLER Alain, PERRIN Jean-François, PERROT Corinne, PIVETEAU Michel, REYNAUD Gilles, SAILLARD Madeleine. |
|----------------------------|-----------|--|
| <b>En exercice</b>         | <b>62</b> |  |
| <b>Titulaires</b>          | <b>47</b> |  |
| <b>Présents</b>            |           |  |
| <b>Suppléants</b>          | <b>1</b>  |  |
| <b>Présents</b>            |           |  |
| <b>Pouvoirs titulaires</b> | <b>6</b>  |  |
| <b>Votants</b>             | <b>54</b> |  |

**PRÉSENT Suppléant :** DACKOW Jean-Michel.

**POUVOIRS hors suppléant :**

- COURTIOUX Vincent donne pouvoir à MARCOUX-LESTIEUX Patricia ;
- DE LA SALLE Jacques donne pouvoir à PERRIN Jean-François ;
- LAURENT-DUSSY Claudine donne pouvoir à DAVID Daniel ;
- MAURY Alice donne pouvoir à LAVERGNE Viviane ;
- ROCH Jean-Marie donne pouvoir à PEYRONNET Claude ;
- SCHIRA Bruno donne pouvoir à GORIN Claudine.

**Excusés :** BARRIERE Jean-Paul, BRÉGEON Pascal, GENTY Guillaume, GUIBERT Xavier, GUILLOT Olivier, LONDEIX Colette, SINGEOT Anne-Marie, THEVENOT Pierrette.

**Assistaient également à la séance, des délégués suppléants.**

Madame FILLOUX Virginie est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président s'exprime en ces termes :

Dans un objectif de structuration, il apparaît comme nécessaire pour la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche de rassembler l'ensemble de ses services sur un seul et même site.

Dans le cadre de ce projet, il est prévu que la CCHLeM acquière le bâtiment de Charles Silvestre propriété de la Mairie de Bellac, et actuellement utilisé comme Maison des Associations, afin d'y délocaliser son siège social.

En parallèle, la Communauté de Communes prévoit de vendre à la commune de Bellac le bâtiment où se situe son siège social actuel afin de lui permettre de reloger une partie des associations initialement installées au sein du domaine Charles Silvestre.

En ce sens, le service des Domaines a été sollicité afin d'évaluer la valeur vénale de ces deux biens.

Le rapport d'évaluation du bâtiment situé 12 avenue Jean Jaurès fixe sa valeur vénale à 146 500 €.

Monsieur Jean-François PERRIN, Président de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche, propose à l'assemblée de vendre le siège actuel de la Communauté de Communes en y ajoutant la marge d'appréciation positive de 10% prévue dans le rapport du service des Domaines, soit un montant total de 161 150 €.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

**Vu** l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 2024 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

**Vu** l'évaluation réalisée par les services des Domaines ;

**Considérant** les compétences de la Communauté de Communes du Haut Limousin en Marche ;

**Considérant** la nécessité pour la Communauté de Communes de rassembler l'ensemble de ses services sur un site unique ;

**Considérant** la proposition du Bureau Communautaire ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE**

**Article 1** : D'approuver la vente du siège de la CCHLeM, parcelle cadastrale n° AV 106, situé 12 avenue Jean Jaurès sur la commune de Bellac, pour la somme de 161 150 €.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Président à signer, avec pouvoir de substitution, l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Abstention : 8 (AUBRUN Lynda, BAMBAGINI Martine, DELPEUCH Dominique, DUFOURD Jacques, GUIBERT Philippe, MARTIN Francis, MOREAU Pierre-Charles, PERROT Corinne)  
Contre : 1 (PAILLER Alain)  
Pour : 45

**Adoptée à la majorité**

**Le Président,**

Signé électroniquement par : Le  
Président  
Date de signature : 15/04/2025  
Qualité : Signature des ACTES par le  
Président

**Jean-François PERRIN**

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Limoges ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois*

